

Assemblée Générale du 26 octobre 2018

Le Vendredi 26 octobre 2018, dans la salle polyvalente d'Ambérieux-en-Dombes (*prêtée à titre gracieux par la municipalité*) s'est tenue l'Assemblée générale de l'Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre de l'Ain.

Les participants sont accueillis chaleureusement par la section locale de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens combattants, Victimes de guerre et des Jeunes de l'Union Fédérale de l'Ain, organisatrice sur laquelle repose toute la logistique, événement couvert par *le Progrès et la Voix de l'Ain* (correspondant de presse, Alain DUFOUR, maire adjoint d'Ambérieux-en-Dombes)

Après l'honneur aux Drapeaux et une Minute de silence observée pour nos disparus nationaux et départementaux, le président GUILLEMAUD souhaite la bienvenue aux participants venus nombreux (*présidentes et présidents, responsables de section, adhérents et conjointes*) et remercie les invités qui nous ont fait l'honneur de leur présence : Stéphane TROMPILLE (*député*), le Colonel Florence GUILLAUME (*commandant le Groupement de gendarmerie de l'Ain*), le Lieutenant-colonel Alain RICHY (*Délégué Militaire départemental adjoint*), Pierre PERNET (*maire d'Ambérieux-en-Dombes*), André MERCORELLI (*Délégué national de l'UFAC*), Christian GOANVEC (*Président de l'Agence de l'Ain de la France Mutualiste*), Derwich DELAYE (*Président départemental de l'Union Fédérale de l'Ain et de la section locale d'Ambérieux-en-Dombes, Président délégué de l'UDAC/01, membre du bureau national de l'UFAC*). Autres Présents : Mickaël RUIZ (*Assistant parlementaire du député*), Mesdames et messieurs les présidents et présidentes d'Associations; Messieurs les porte- drapeaux; les membres adhérents à l'UDAC 01. Sont excusés : Arnaud COCHET (*Préfet de l'Ain*), Charles de la VERPILLERE (*Député de l'Ain et vice-président de la Commission permanente Défense nationale et Forces Armées à l'Assemblée nationale*), Patrick CHAIZE (*Sénateur*), Jean DEGUERRY (*Président du Conseil départemental*) et Muriel LUGA-GIRAUD (*vice-présidente*).

Monsieur le Maire présente sa commune d'un point de vue géo-socio-économique. Madame le colonel expose le rôle et les missions des services du Groupement départemental de Gendarmerie, la valeur et le courage, l'abnégation de ses hommes et femmes au service de la population. Le lieutenant-colonel RICHY précise le rôle de l'Officier de zone départementale. Monsieur DELAYE rapporte les travaux des assises de l'UFAC des 3 et 4 octobre 2018 à Paris : résolutions des commissions A (*Reconnaissance et Défense des droits-Action générale et sociale*) et B (*Affaires internationales*), la révision des Statuts et Règlement intérieur de l'UDAC de l'Ain entérinés par l'Assemblée générale. Le président départemental de la France mutualiste, Christian GOANVEC, informe sur les services, les prises de contacts pour anciens combattants et tout public. Monsieur BERROT, secrétaire général rappelle : l'appartenance à l'UFAC, rend compte du travail du Conseil d'administration réuni six fois cette année, précise les différentes réunions pour la révision des statuts ainsi que l'aide auprès des plus démunis, évoque l'importance de la participation aux cérémonies d'hommage aux Morts pour la France, la sauvegarde du patrimoine moral, les intérêts matériels des anciens combattants, le devoir de mémoire ainsi que le culte du souvenir. Il donne l'information de la sortie de la FNACA (*ce qui est bien déplorable*) de l'UDAC 01 à dater du 26 septembre 2018 dont le président GUILLEMAUD en relate le motif : *remise en cause du protocole établi en réunion préparatoire en Préfecture pour la cérémonie du 19 mars 2018 lors de la réunion fixant les dates et l'organisation des cérémonies nationales commémoratives de l'année 2018. Cette réunion a eu lieu le 27 février 2018 en l'absence du Président de la FNACA cependant représenté.*

Lecture de l'extrait de la réunion : Monsieur GUILLEMAUD renouvelle sa demande d'accompagner les autorités et les élus dans leur dépôt de gerbe. Monsieur KERDONCUF précise que les autorités, les élus et les associations ont un rôle et une légitimité différents. Il est favorable à ce que le président de l'UDAC de l'Ain ou son représentant intègre la ligne des autorités à leur arrivée sur les lieux des cérémonies mais pas à ce qu'il accompagne les autorités et les élus dans leur dépôt de gerbe. Il peut accompagner le président qui dépose la gerbe associative. L'assemblée valide le fonctionnement. Par ailleurs lorsque les présidents d'associations déposent la gerbe associative, ils quittent leur emplacement et ensuite y retournent". Seul le président de l'UDAC, qui représente l'ensemble des anciens combattants du département, ou son représentant, intègre la ligne des autorités. Ces règles sont fixées pour l'ensemble des cérémonies. Reprécisé au CA du 13 mars 2018 de la FNACA.

Vie des associations :

- remerciements à Derwich DELAYE, président de l'Union Fédérale de l'Ain qui a rejoint l'UDAC le 16 février 2017
- cessation d'activité de certains groupements : Association des Déportés et Internés, l'ULAC de Pont-de-Vaux cessera au 31 décembre 2018, la FNACA n'est plus adhérente depuis le 26 septembre 2018
- l'Union Nationale des Combattants (UNC) aurait l'intention de rejoindre l'UDAC ; ils seront les bienvenus
- entretien avec M.LURIN (chargé des Finances au Conseil départemental) a permis de faire le point sur la répartition des subventions
- appel à candidature pour l'Assemblée générale 2019 (*souhait qu'elle ait lieu sur le secteur de Bourg en Bresse*)

André-Jean MERCORELLI (représentant l'UFAC)

- adresse un salut fraternel et chaleureux du président national de l'UFAC empêché par des ennuis de santé, reprend l'historique de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre, remercie

Derwich DELAYE de sa participation aux Assises nationales et invite à aller sur le site www.ufac.eu pour toutes informations et à s'abonner à la revue de l'UFAC.

- fait un point sur la principale modification concernant le contentieux des Pensons Militaires d'Invalidité traités jusqu'à présent par les tribunaux des Pensons, aujourd'hui les tribunaux Administratifs les remplaçant pour traiter les dossiers de Pension d'invalidité militaire.
- rappelle le sacrifice du colonel Arnaud BELTRAME Mort au service de la Nation, car on ne peut mourir pour la France que dans le cadre des OPEX ; cela interpelle les causes à défendre

Stéphane TROMPILLE (député)

- partage le communiqué de Geneviève DARRIEUSECQ Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées
- réaffirme l'engagement du Président de la République d'attribuer la Carte du combattant dans le cadre du Projet de Loi de finances pour 2019 aux militaires français présents en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964

Nathanaël BOISSON (directeur de l'ONACVG de l'Ain, représentant Monsieur le Préfet)

1) collecte sur la voie publique du Bleuets de France du 3 au 11 novembre prochain

- lettre de Monsieur le Préfet annonçant la collecte a été adressée aux Mairies et nous comptons sur l'implication de chacun, les fonds collectés venant aider l'ONACVG dans ses missions de solidarité et de mémoire

2) le Service départemental de l'Ain

- invite toutes et tous à ne pas hésiter à le convier lors d'Assemblées générales de sections locales - "nous viendrons avec plaisir vous présenter nos missions et plus particulièrement la mission de solidarité". Par ailleurs je vous rappelle notre dispositif de groupes de paroles mis en place avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin d'accompagner toute personne qui souhaite évoquer les moments difficiles de sa vie de combattant. Ces groupes de paroles sont conduits par une psychologue experte auprès du SDIS.

3) Quelques informations concernant la carte du combattant :

- l'obtention de la Carte du combattant donne droit au port de la Croix du combattant. L'ONACVG se propose depuis l'année dernière d'organiser des remises de Croix lors des cérémonies du 8 mai, 14 juillet et du 11 novembre de chaque année. Dans l'Ain, en accord avec le Préfet et le DMD, nous avons choisi d'organiser ces remises. Ainsi lorsque nous adressons les cartes du combattant aux intéressés, nous les informons de cette possibilité. La presse combattante s'en est beaucoup fait l'écho. La carte 62-64 pour les personnes ayant effectué des services en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 est mise en œuvre. Ainsi, d'ores et déjà vous pouvez déposer les dossiers de demandes auxquels sont jointes directement les demandes de Retraite du combattant. Cette mesure n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, mais nous instruisons d'ores et déjà les demandes .Elle aura un coût fiscal et budgétaire estimé à 60 millions d'euros (*pour un nombre de 50.000 bénéficiaires estimé*). Pensez également à inviter les personnes concernées à faire valoir leur droit à une demi-part fiscale si elles ont au moins 74 ans.

4) PLF 2019

- concernant le Projet de loi de finances pour 2019, il est proposé en plus de la carte 62-64 et entre autres mesures budgétaires, de conserver l'intégralité des droits acquis en terme de Droit à réparation ainsi qu'en ce qui concerne le budget solidarité alloué à l'ONACVG (*il reste à 26,4 millions d'euros*). Il est également proposé l'augmentation de l'allocation de reconnaissance versée aux harkis. Enfin, un budget de 1,2 million d'euros est prévu pour la construction à Paris du monument pour les OPEX Morts pour la France, avec la volonté d'une inauguration fin 2019

5) Centenaire de la Grande Guerre

- à Bourg-en-Bresse, le Conseil départemental de l'Ain, en partenariat avec l'ONACVG, va montrer un petit film qui rendra hommage aux Morts pour la France de la Grande Guerre, comme aux personnes restées à l'arrière. Ce film sera projeté sur la façade de la Préfecture, côté cour d'honneur, dans laquelle les spectateurs pourront entrer, il sera diffusé en boucle entre 17h30 et 20h30 du 5 novembre au 11 novembre

Clôture de l'Assemblée par le Président GUILLEMAUD

"J'exprime mon souhait que les associations ne faisant pas encore partie de l'UDAC01 nous rejoignent et que la FNACA revienne sur sa décision Merci à tous et à toutes, autorités civiles et militaires, élus, associations, nos valeureux porte-drapeaux et la presse. Je vous invite à vous rendre au Monument aux Morts."

Lors du vin d'honneur offert par la municipalité, la médaille de l'UFAC est remise par le Président GUILLEMAUD au maire d'Ambérieux-en-Dombes, M .Pierre PERNET, avec ses remerciements renouvelés.

Chantal CARRON
Administratrice
Secrétaire de séance